

Pôle Cohésion des Territoires
Direction des collèges, de la jeunesse et des sports
Sports, Loisirs de Nature
Dossier suivi par Pascal SAVOURAT
05 44 30 29 52
sport@creuse.fr

**Mesdames et Messieurs les Présidents
Comités Départementaux sportifs de la
Creuse**

Guéret, le 12 janvier 2023

Objet : Schéma départemental du Sport 2023-2027

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Le Conseil Départemental du 16 décembre 2022 a voté le *Schéma Départemental du Sport 2023/2027*. Il est le fruit d'un travail associant les partenaires (services de l'Etat et Comité Départemental Olympique et Sportif) mais aussi les comités départementaux par des rencontres dédiées lors de l'automne dernier.

Le schéma a été élaboré pour adapter et actualiser les interventions de la collectivité dans le domaine du sport, en considérant des thématiques et actions nouvelles, dans un cadre budgétaire contraint. Il a été conçu et adopté pour une mise en œuvre dès cette année 2023.

Le soutien aux associations sportives, lié aux enjeux d'éducation, de santé, d'animations ou encore de lien social, est bien entendu pleinement pris en compte.

Dans ce cadre, nous vous informons du lancement de la campagne de subvention 2023 qui se tiendra du **lundi 16 janvier au jeudi 23 février**.

Chaque comité sera destinataire par courriel des informations pratiques ainsi que du nouveau dossier à renseigner.

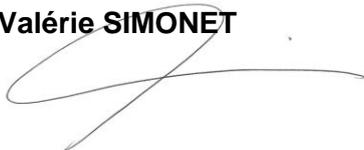
Cette année, l'étude des demandes déposées devrait pouvoir intervenir en commission permanente d'avril et/ou mai, permettant de vous informer au plus tôt des décisions prises et de réaliser les versements de subventions d'ici au début de l'été.

Le Service Sports et Loisirs de Nature est à votre disposition pour toutes précisions et accompagnement dans la démarche.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, nos sincères salutations.

La Présidente du Conseil départemental

Valérie SIMONET



Vice-Présidente du Conseil départemental
en charge de la Vie Collégienne et étudiante et
des Sports

Marie-Christine BUNLON

